

RISQUES NATURELS MAJEURS OUTRE-MER

RECONSTRUCTION ET RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

Après son premier rapport sur la prévention et la gestion des risques naturels majeurs outre-mer en 2017-2018, la Délégation sénatoriale aux outre-mer poursuit cette année ses travaux sur les problématiques de reconstruction, d'accompagnement, d'indemnisation après un événement et d'organisation de la résilience des territoires sur le long terme.

LES ENJEUX DU SECOND VOLET



RECONSTRUCTION DES TERRITOIRES

- Planification et coordination des travaux
- **Approvisionnement** en matériaux
- Gestion du traitement et de l'évacuation des **déchets**



ACCOMPAGNEMENT POST-ÉVÉNEMENT

- **Suivi sanitaire et social** des populations
- Reprise des **services publics**
- Redémarrage de la **vie économique**
- **Prise en charge assurantielle** et indemnisation



RÉSILIENCE

- Évolutions liées aux **changements climatiques**
- Mises à jour des **plans de prévention** des risques naturels
- **Aménagement durable** des territoires
- Adaptation des **normes et réseaux**
- Meilleure **préparation des populations**

IRMA SEPTEMBRE 2017

Dans les îles
de Saint-Barthélemy
et Saint-Martin

11 décès

95 % des habitations touchées

près de

**2 MILLIARDS
D'EUROS**

de dommages assurés



UN SECOND DÉPLACEMENT DANS LES ÎLES DU NORD

Du 23 au 27 avril 2019

SAINT-MARTIN



SAINT-BARTHÉLEMY



Pour faire un état des lieux de la reconstruction

LA DÉLÉGATION

Créée en novembre 2011 par l'Instruction générale du Bureau du Sénat et désormais dotée d'un fondement législatif aux termes de l'article 99 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer, la délégation est composée des 21 sénateurs élus dans les territoires ultramarins ainsi que d'un nombre identique de membres désignés par le Sénat de manière à assurer la représentation proportionnelle des groupes politiques.

La délégation est chargée d'informer le Sénat sur l'état de la situation des collectivités visées à l'article 72-3 de la Constitution et sur toute question relative aux outre-mer. Elle veille à la prise en compte des caractéristiques, des contraintes et des intérêts propres de ces collectivités et au respect de leurs compétences. Elle participe à l'évaluation des politiques publiques intéressant ces collectivités.

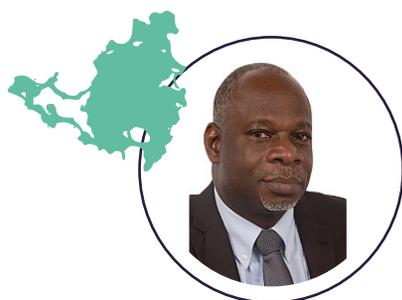


MICHEL MAGRAS

Sénateur de Saint-Barthélemy, président de la Délégation sénatoriale aux outre-mer

3 RAPPORTEURS

sur le second volet



GUILLAUME ARNELL

sénateur de Saint-Martin
coordonnateur de l'étude



ABDALLAH HASSANI

sénateur de Mayotte



JEAN-FRANÇOIS RAPIN

sénateur du Pas-de-Calais

Contact
delegation-outremer@senat.fr

Délégation aux
OUTRE-MER 



http://www.senat.fr/commission/outre_mer